

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

1er trimestre 2022 (BP)

Séance Publique du 2 février 2022

Objet : POLITIQUE DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES - INGÉNIERIE PUBLIQUE

Synthèse du rapport :

En 2022, le Département va poursuivre la structuration de son offre d'ingénierie, notamment en animant la transversalité de l'accompagnement des projets, en poursuivant l'enrichissement de l'offre et en assurant la montée en compétences des agent.es de la collectivité.

L'assistance aux communes de moins de 2 000 habitant.es, confiée à la SPL Construction Publique d'Ille-et-Vilaine, sera reconduite.

Depuis 2020, les dépenses liées au CAU 35 sont prises en charge dans le cadre du budget annexe Biodiversité et Paysages.

Enfin, le Département poursuit son soutien à l'AUDIAR, dans une logique de partenariat, qui lui permet d'accéder à des données utiles pour l'élaboration de ses politiques publiques.

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3311-1 et suivants ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Après avoir entendu M. MARTIN, rapporteur au nom de la 1^{ère} commission ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (52 voix pour, 2 conseillers ne prenant pas part au vote – MM. MARTINS et PAUTREL), dans la séance du 2 février 2022 ;

DECIDE :

- d'approuver l'ensemble des propositions exposées au rapport, conformes aux débats des orientations budgétaires ;**
- d'inscrire au budget primitif les crédits correspondants ;**
- de reconduire la mission d'assistance aux communes de moins de 2 000 habitant.es confiée à la SPL Construction publique d'Ille-et-Vilaine ;**

- d'ouvrir au budget primitif l'autorisation d'engagement millésimée 2022 suivante :

Code	Objet	Montant (encours)
AHABF004	SPL – mission d'assistance aux communes de moins de 2 000 habitant.es	40 000 €

- d'approuver l'adhésion pour l'année 2022 au profit du bénéficiaire et pour le montant mentionné dans le tableau ci-après :

Libellé nature	Imputation	BP 2022
AUDIAR	011-91-6281	32 000 €

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 3 février 2022

Le directeur général du pôle dynamiques territoriales

Laurent COURTET